

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Dissolution du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la dissolution du Syndicat Mixte des Transports sur les bases suivantes :

- reprise des droits et obligations du Syndicat Mixte par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- dévolution à la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'actif et du passif du Syndicat Mixte ;
- fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte à compter du 1er janvier 2017.

Cette décision induira une économie annuelle de 198 000 € sur le chapitre 65 fonction 821 article 6561 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée